



Marennes-Hiers-Brouage

VILLE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE
REPUBLIQUE FRANCAISE**Conseil municipal du 13 avril 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Présents : 31

Nombre de Votants : 32

Date de la convocation : le vendredi 3 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville de la commune de Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Mariane LUQUÉ, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : LUQUÉ Mariane ; CHABIRON Philippe ; BASSET-PRÍEM Delphine ; PHELIPPEAU Frédéric ; FAUCHEUX-GUERARD Sophie ; BAILLARGEAU Pascal ; LEJEUNE François ; PETIT Jean-Marie ; ALIZÉ Patricia ; IMBACH François ; BERTON Nicole ; REMÉRAND Richard ; AUBERT Marie-Hélène ; LESORT-PAJOT Sophie ; HINCELIN Evelyne ; PINSON Françoise ; GÉRARDEAU Thierry ; FOUGERIT Stéphane ; AULIER Karine ; METREAU Céline ; DELANOTTE Boris ; DECAUDIN Sophie ; SCHNELL Laurent ; BOIRUCHON Miguel ; DECLAIRIEUX Benoît ; CHEVALIER François ; PAJOT Vincent ; GUERIT Richard ; BOBET Claire ; CLERGEAUD Justine ; GOURDIN Alicia.

Absente ayant donné pouvoir : GAUDIN MASANES Sophie (pouvoir à LESORT-PAJOT Sophie).

Excusée : LIÈVRE Frédérique.

Secrétaire de séance : Sophie LESORT-PAJOT.

Délibération N°2026-04-049**Désignation des délégués de la commune au sein des syndicats mixtes et intercommunaux**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5212-1 et suivants relatifs aux syndicats de communes et syndicats mixtes ;

Vu les statuts des différents syndicats auxquels la commune adhère ;

Vu la délibération n° 2026-03-031 du 21 mars 2026 portant élection de Madame Mariane LUQUÉ en qualité de Maire ;

Considérant que la commune de Marennes-Hiers-Brouage est membre de plusieurs syndicats mixtes et intercommunaux et doit désigner ses délégués pour représenter la commune au sein de leurs organes délibérants ;

~~Le Conseil municipal~~ après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de désigner comme délégués aux syndicats mixtes et intercommunaux pour la durée du mandat :

Syndicat	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
Syndicat MHB – BCF	1. Frédéric PHELIPPEAU 2. Delphine BASSET PRIEM 3. Pascal BAILLARGEAU 4. François LEJEUNE	1. Céline METREAU 2. Françoise PINSON 3. Nicole BERTON 4. Evelyne HINCELIN
Syndicat de voirie	Pascal BAILLARGEAU	Stéphane FOUGERIT
SDEER	1. Jean-Marie PETIT 2. Pascal BAILLARGEAU	François IMBACH
SOLURIS	1. Laurent SCHNELL 2. Sophie GAUDIN MASANES	Delphine BASSET PRIEM
Syndicat intercommunal bateaux passeurs	Sophie FAUCHEUX-GUERARD	Sophie DECAUDIN
Syndicat mixte restauration Brouage	1. Mariane LUQUÉ 2. Jean-Marie PETIT 3. Miguel BOIRUCHON 4. Patricia ALIZÉ 5. Stéphane FOUGERIT 6. Frédéric PHELIPPEAU	/
Syndicat mixte Charente Aval	Marie-Hélène AUBERT	Stéphane FOUGERIT

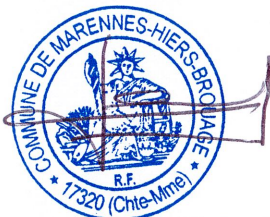
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

La Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par :

Sa télétransmission en Préfecture le : 17 AVR. 2026

Sa publication sur le site Internet de la commune le : 17 AVR. 2026

Sophie LESORT-PAJOT
Secrétaire de séance



Extrait certifié conforme
Mariane LUQUÉ
Maire de Marennes-Hiers-Brouage



POUR LE MAIRE
L'Adjoint délégué :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication. Le recours peut également être déposé via l'application internet Télerecours citoyen : www.telerecours.fr